

Propos de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les mesures gouvernementales contre les discriminations dans l'audiovisuel, à Paris le 22 novembre 2005.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des réunions que je tiens en ce moment et que je continuerai à tenir, notamment pour examiner les problèmes avec les responsables familiaux, avec des responsables éducatifs, j'ai tenu à rencontrer, après les maires et les organisations syndicales et professionnelles, les représentants de l'audiovisuel. Non pas qu'ils ne fassent pas, pour ce qui concerne la cohésion sociale, la lutte contre les discriminations, des efforts indiscutables, souvent d'ailleurs supérieurs à la moyenne nationale, mais parce qu'ils sont particulièrement emblématiques et que c'est un secteur très sensible et qu'ils doivent être particulièrement soutenus dans cet effort.

Alors, nous avons fait un tour de table qui a permis à chacun, à la fois de dégager ses propres initiatives, ses ambitions. Je dois dire que cela a été positif, me semble-t-il, et j'ai tenu à annoncer quelques-unes des mesures qui me paraissaient s'imposer.

La première, pour que la loi de 1986, sur l'audiovisuel, soit modifiée, afin d'inscrire la lutte contre les discriminations et pour la cohésion sociale dans les objectifs, les missions et les obligations du CSA qui intervient, notamment à l'initiative de son président, de façon régulière dans ces domaines de lutte contre les discriminations, mais qui, il faut bien le reconnaître, le fait sur des bases légales qui ne sont pas très solides. Donc, j'ai dit que cette loi de 86 serait modifiée de façon à renforcer la solidité des interventions et des initiatives du CSA.

Deuxièmement, le cahier des charges -il faut dire qu'il y a eu un accueil tout à fait positif sur ce point-, des chaînes publiques sera dorénavant modifié pour aligner les dispositions relatives à la lutte contre les discriminations sur celles des conventions applicables aux chaînes privées.

Un troisième point était aussi important. C'est que j'ai décidé qu'un fonds spécifique serait créé au Centre national de la cinématographie, doté de 10 M d'euros pour financer des œuvres qui contribuent à la cohésion sociale.

Et enfin, j'ai évoqué le rôle de France Ô, c'est-à-dire de ce qui était avant RFO. L'outre-mer français ayant évidemment une importance particulièrement grande dans ce domaine et justifiant tout spécialement la lutte contre toute forme de discrimination, j'ai donc décidé que France Ô serait dorénavant diffusée sur le numérique terrestre et que, pour cela, l'Etat préemptera l'une des chaînes nécessaires pour que France Ô soit diffusée sur la TNT.

Naturellement, c'est surtout une mobilisation des cœurs et des esprits. Et, je dois dire que j'ai trouvé des responsables des chaînes et des médias présents, tout à fait ouverts à cela. C'est une mobilisation. Il faut reconnaître que cette mobilisation doit également concerner l'ensemble des Français. La lutte contre les discriminations -j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises-, c'est un effort, une nécessité nationale qui doit s'imposer à tous, et notamment à l'Etat et, en particulier, à la fonction publique, en particulier aux hommes politiques, notamment à l'occasion des élections législatives, municipales, etc., ou régionales. Et là, il y a encore un immense effort à faire et je souhaite que cette mobilisation de l'opinion publique française, en faveur d'un véritable refus de discriminations qui sont tout à fait contraires à nos ambitions républicaines, à notre pacte républicain, soit l'objet d'une vraie mobilisation.

Voilà les quelques observations, qu'à la suite de ces trois premières rencontres, je souhaitais vous faire. Je vous remercie.